



3e crédit chez un même vendeur considéré comme du harcèlement ?

Par **Padreso**, le **23/04/2021** à **09:03**

Bonjour,
J'ai fait installer (à crédit) un chauffe-eau thermodynamique par une société, tout OK.
Quelques mois après, toujours à crédit, j'ai fait installer par cette même société des doubles vitrages, toujours tout OK.
Maintenant, je voudrais faire installer des pompes à chaleur pour le chauffage, toujours auprès de cette même société, mais ils me disent qu'il leur faudra me racheter les crédits précédents pour n'en faire plus qu'un auprès d'un autre organisme de crédit, sinon mes héritiers pourraient les attaquer pour harcèlement à la vente.
Est-ce vrai que cette loi existe ? Et aussi vu que la date de début de ce nouveau crédit sera actualisée, est-ce que je ne risque pas de perdre mon assurance vie, vu que je suis tombé malade entre-temps ?
Merci de m'avoir lu, et de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **23/04/2021** à **11:38**

Bonjour
[quote]
Est-ce vrai que cette loi existe ? Et aussi vu que la date de début de ce nouveau crédit sera actualisée, est-ce que je ne risque pas de perdre mon assurance vie, vu que je suis tombé malade entre-temps ?
[quote]
Je ne vois pas, vous pourriez leur demander la référence des textes législatifs. !
Vous êtes vous renseigné auprès de votre propre banque, dont les taux sont en général beaucoup moins élevé ?
Concernant l'assurance de prêt, vous ne serez peut-être plus assurable si vous êtes souffrant. Non seulement ceci peut empêcher la signature d'un nouveau crédit, mais si vous regroupez vos crédits, vous perdrez le bénéfice de l'assurance précédente.

Par **Padreso**, le **23/04/2021** à **13:21**

Merci infiniment ESP.
J'ai déjà contacté ma banque pour ce nouveau crédit, mais j'attends leur réponse.
Quand au soi-disant "harcèlement", je me doutais bien que c'était bidon, à mon avis le patron de la société voudrais me faire racheter les crédits auprès d'un organisme "ami" et ainsi toucher une commission, qu'en pensez-vous ?
Le problème c'est que du même coup je perds le bénéfice de mon assurance décès sur mes deux premiers crédits.
Merci encore pour votre réactivité !
Padreso

Par **Visiteur**, le **23/04/2021** à **20:55**

Je suis d'accord avec cela.

Par **Padreso**, le **24/04/2021** à **08:53**

Bonjour à vous
Je vous remercie beaucoup, cela me conforte dans mon idée.
Encore merci pour vos interventions éclairées.
Padreso